

LE COMITE DE CONCERTATION
Séance du 14.02.2023

Présents

Monsieur G. Van Leeckwyck, Echevin des Finances (qui remplace Madame la Bourgmestre)

Madame M. Aelbrechts, Secrétaire communal ff
Madame N. Vandeput, Directrice financière

Madame G. Bastin, Présidente du C.P.A.S.

Monsieur M. Dumont, Membre du Conseil de l'action sociale

Monsieur D. Rozen, Secrétaire général temporaire du C.P.A.S.
Monsieur N. Lambremont, Directeur financier du C.P.A.S.
Monsieur T. Bex, Responsable du service des Finances du C.P.A.S.
Monsieur P. Debouvere, Responsable du service juridique du C.P.A.S.

Excusés

Madame C. Moureaux, Bourgmestre
Monsieur W. Bracquené, Inspecteur de la Région de Bruxelles-Capitale
Madame E. Mauclet, Receveur communal
Madame T. Dekens, Membre du Conseil de l'action sociale
Monsieur P. Duquesne, Membre du Conseil de l'action sociale
Madame H. Ouberré, Echevine de l'action sociale et de la tutelle sur le CPAS

Ordre du jour

1. Budget 2023 du CPAS et sa note de politique générale et le rapport sur les économies d'échelles.

Monsieur l'Echevin ouvre la réunion vers 13.10.

1. Budget 2023 du CPAS

Monsieur l'Echevin remercie le CPAS car le projet de budget a dû être retravaillé à plusieurs reprises ce qui représente un important travail. Il remercie Madame Vandeput également qui a dû faire de même pour le budget de la Commune.

Madame Bastin explique que dans le cadre du budget 2023, il a été demandé de revoir à la baisse la dotation communale, ce qui a impliqué de travailler dans différentes problématiques notamment sociales et stratégiques. L'objectif a été de revoir l'organisation globale du CPAS tout en limitant les répercussions sur les services sociaux.. Ainsi est mise en place une procédure pour permettre la prise en charge structurelle sur des fonds (comme énergie,...) et non sur fonds propres de certains frais, comme les frais scolaires ou les loyers). Ce travail de fond a été initié par Monsieur Rozen et aura des effets sur 2023 et sur les années suivantes.

Madame Bastin mentionne aussi le retour au titulariat et la répartition des usagers en antennes. Elle espère que le bâtiment de la chaussée de Gand pourra être occupé par différents services en septembre de cette année.

Le nombre de dossiers RIS est de 6.280 (ce qui représente une légère baisse) et le nombre de dossiers ERIS de 850. A cela, il faut ajouter les demandes ponctuelles qui nécessitent également un examen de la prise en charge de chacun des dossiers.

L'ISP représente un gros chantier et le bâtiment de la rue Schols sera inauguré demain. Le CPAS va travailler sur le flux d'entrée et surtout le flux de sortie, l'objectif étant de sensibiliser les gens à se placer dans un contexte de recherche d'un emploi afin, à plus ou moins longue échéance, de ne pas être dans une logique d'assistanat, sauf si des raisons de santé ou d'équité l'imposent.

Au niveau du Relais, il y aura une utilisation des subsides. Les repas, afin de proposer une « cuisine du monde » seront livrés par un fournisseur extérieur. Il sera mis fin au service de repas à domicile, dont la vétusté du parc automobile, les difficultés organisationnelles et l'absentéisme du personnel rendent l'organisation compliquée. De surcroît, ce n'est en effet pas une mission première du CPAS. Les clients en seront avertis. Ils seront informés de collaboration possible avec des partenaires externes de même qu'il sera fait publicité pour nos deux centres de jour.

Le service Amphora, épicerie sociale, subsiste pour la distribution de colis alimentaires qui peuvent représenter une aide en complément du RIS. Le service Déma-R-âge est réorganisé. Il n'y aura plus de restauration et revente de meubles mais des petits travaux relatifs à la prévention en matière d'énergie. Il sera aussi rattaché au service technique pour plus de cohésion.

Au niveau de l'administration générale se poursuit le processus de statutarisation et l'application de la 3^e année des mesures décidées par le Comité C. Il y a aussi un regroupement des ressources administratives pour une gestion de Qualité documentaire, ce qui va améliorer la fluidité transversale des services et augmenter le rendement.

La coordination-santé se poursuit avec les différents acteurs pour plus de diversification et notamment avec Bruxelles-Formation ou La Mission locale. Des ponts avec l'extérieur sont ainsi réalisés.

La Médiation de dettes est une grosse antenne qui concerne de plus en plus d'usagers. Elle leur apporte une aide dans la gestion de leur budget ou leurs problèmes d'endettement et permet à ces personnes de maintenir la tête hors de l'eau et de ne pas devoir faire appel au CPAS. La cellule Prévention Energie dont on a déjà parlé continue d'exister.

Différents projets de maintien des personnes à domicile se poursuivent (logements Kangourou, Campine, Lemaire occupé depuis le 01.07.2022). Pour ce dernier projet, il faut conclure une convention avec Le Logement Molenbeekois et l'ouverture officielle du projet pourra être organisée. Cela constitue donc un 2^e centre de jour. Arcadia fournira les repas pris dans le centre Lemaire.

Le Service d'aide à domicile poursuit ses missions.

Madame Bastin indique avoir ainsi grossièrement brossé les différentes activités du CPAS pour 2023. Elle ajoute que le budget 2023 du CPAS sera soumis au Conseil communal en mars 2023.

Monsieur l'Echevin demande si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose.

Monsieur Rozen souhaite attirer l'attention sur certains éléments du budget 2023 du CPAS :

- l'effet ponctuel de certaines mesures même si l'objectif politique était d'initier une réorganisation permettant de mettre en place des mesures structurelles en vue de diminuer la dotation communale,
- le fait que dans la cadre du plan 2024, des montants sont d'ores et déjà à actualiser du fait de l'inflation et de la prise en compte des prévisions du Bureau du plan.

Monsieur Bex ajoute que le montant de la dotation communale reprise au budget 2024 représente une augmentation de € 3.016.000 par rapport au budget initial 2022 et un peu plus de € 2,7 M. par rapport à la dernière modification budgétaire 2022. Il précise qu'il n'y a pas de plan de recrutement à proprement parler prévu si ce n'est, à titre d'exemple :

- le maintien de l'engagement de postes non encore pourvus

- quelques engagements subsidiés par l'augmentation de la subvention PIIS ou la subvention en personnel RIS.
- le remplacement d'un poste d'un membre du personnel A5 par deux A1
- le passage au 01.07.2022 de 2 membres du personnel A6 au grade A7.

Le tableau joint au document de support reprend l'entière des mouvements de personnel prévu en 2023

Il ajoute que le Secrétaire adjoint a été supprimé de la trame depuis plusieurs années déjà.

Monsieur Rozen ajoute à cela qu'un poste de directeur adjoint de la maison de repos est nécessaire pour le bon fonctionnement d'Arcadia car le directeur, s'il a un remplaçant pour le service Nursing, n'a personne pour le remplacer pour la gestion des autres services de la maison de repos. Il y a déjà eu organisation d'une épreuve de sélection en 2022, sans lauréat. Il faut donc relancer une procédure en 2023.

Monsieur Lambremont indique qu'il se doit d'être critique sur l'usage qui est fait du produit de la vente des immeubles, à savoir le financement des remboursements de la dette du service d'investissement, même s'il en comprend la nécessité.

Monsieur l'Echevin dit que tout ce qui a été dit est clair et il remercie les intervenants.

Un avis favorable est remis de la part de la Commune sur le projet de budget 2023 du CPAS.

Monsieur Rozen souhaite aborder un dernier point : la nécessité d'obtenir l'accord de la Commune pour engager du personnel. Cette procédure est très lourde et fait le constat qu'il arrive que le CPAS doive adresser 5 ou 6 fois une demande avant d'avoir une réponse. Il précise que ce n'est pas une critique. Pour des métiers en pénurie, comme les assistants sociaux ou les infirmiers, cela pose problème car dans l'intervalle, les candidats ont souvent trouvé un autre emploi. Il estime qu'il existe une confiance mutuelle entre la Commune et le CPAS et rappelle que le CPAS n'engage jamais personne s'il n'y a pas eu une discussion préalable à ce sujet entre les deux administrations. En outre, les lieux d'échange sont nombreux (focus group, synergie,...).

Monsieur l'Echevin confirme que Madame El Moutaani est fort occupée car elle doit traiter pour la Commune de nombreux dossiers d'engagement, de mutation,...

Monsieur Rozen ajoute que l'Inspecteur régional, dont le CPAS doit également recueillir l'accord pour pouvoir procéder à un engagement, attend systématiquement la réponse communale.

Monsieur l'Echevin dit qu'il va en parler à Madame la Bourgmestre.

Monsieur Rozen dit que cela soulagera les deux administrations.

Monsieur l'Echevin remercie les participants et clôt la réunion vers 13.35.

Les annexes font parties intégrantes du procès-verbal.

Ainsi délibéré en comité de concertation,

Marjke Aelbrecht Signature numérique de
Marjke Aelbrecht (Signature)
Date: 2023.02.22 15:19:02
+0100
(Signature)

A. AELBRECHT
Secrétaire communale ff


G. VAN LEECKWYCK
Echevin délégué


D. ROZEN
Secrétaire général temporaire du C.P.A.S.

G. BASTIN
Présidente du C.P.A.S.
